

Coordonnées de l'établissement :

Date du diagnostic :

LABORATOIRE DE CHIMIE

Des Collèges et Lycées

GUIDE d'auto-diagnostic du Risque Chimique

Décembre 2007

Ce document a pour vocation d'être une aide à l'évaluation de la maîtrise du risque chimique dans les laboratoires de chimie

1. L'organisation	Oui	Si non proposition(s)	SA	SO
1.1. L'organisation générale				
1.1.1. Un inventaire de tous les produits présents est réalisé annuellement (quantitatif, qualitatif, fréquence d'utilisation théorique, fréquence d'utilisation réelle).				
1.1.2. Les produits Cancérigènes, Mutagènes et reprotoxiques (CMR¹) sont identifiés et répertoriés.				
1.1.3. Les produits non utilisés depuis plus de 5 ans sont évacués (voir paragraphe 4).				
1.1.4. Tous les produits chimiques (solides ou liquides) sont dans des contenants non alimentaires.				
1.1.5. Les produits alimentaires (même pour des expériences) sont rangés séparément de tous les autres produits chimiques				
1.1.6. La gestion du stock est réalisée par une ou des personne(s) désignée(s).				
1.1.7. L'accès au stock est limité aux personnes autorisées et formées.				
1.1.8. Les Fiches de Données de Sécurité (FDS ²) sont centralisées et gérées par une personne habilitée.				
1.1.9. Les cartons vides utiles sont dépliés, aplatis et stockés dans un placard ou une armoire, sinon, ils sont évacués.				
1.1.10. Les tâches administratives sont réalisées hors des laboratoires.				
1.2. La formation et l'information en hygiène et sécurité³	Oui	Si non proposition(s)	SA	SO
1.2.1. Le personnel a reçu une formation actualisée au risque chimique.				
1.2.2. Le personnel a reçu une formation à la manipulation des extincteurs.				
1.2.3. Le personnel est informé des consignes d'hygiène et de sécurité.				

SA = suivi assuré ; SO= sans objet

1.3. L'hygiène	Oui	Si non proposition(s)	SA	SO
1.3.1. Les vestiaires et lavabos sont installés dans un local indépendant.				
1.3.2. Les vestiaires hommes et femmes sont distincts.				
1.3.3. Le personnel dispose d'eau froide et d'eau chaude.				
1.3.3.1. Le personnel a la possibilité de se doucher				
1.3.3.2. Chaque personnel dispose d'une armoire de rangement individuelle à double compartiment de manière à séparer les vêtements de travail des vêtements de ville.				
1.3.3.3. Un local est disponible, hors de la zone de travail, pour que le personnel puisse boire et manger.				
1.4. Les équipements de protection individuels	Oui	Si non proposition(s)	SA	SO
1.4.1. Les personnels y compris les enseignants utilisent des équipements de Protection individuelle (EPI ⁴)				
1.4.1.1.1. Blouses				
1.4.1.1.2. Gants (adaptés au produit cf. FDS)				
1.4.1.1.3. Lunettes				
1.4.1.1.4. Autres				
1.4.1.2. Les EPI sont fournis gratuitement par le chef d'établissement.				
1.4.1.3. L'entretien, les réparations et le remplacement des EPI sont assurés par l'établissement.				
1.4.1.4. Le personnel porte des chaussures fermées et stables.				

SA = suivi assuré ; SO= sans objet

2. Stockage	Oui	Si non proposition(s)	SA	SO
2.1. Les produits dangereux sont stockés dans un local et/ou dans une ou des armoires(s) spécialement réservé(es) et conçu(es) à cet usage (cf. ED 753).				
2.2. Ce local et/ou cette armoire est ventilé efficacement (vérification possible au fumigène cf. glossaire page 11).				
2.3. La notice de chaque armoire ventilée est consultable.				
2.4. Chaque armoire ventilée est entretenue conformément à sa notice.				
2.5. Les incompatibilités de produits dangereux sont prises en compte.				
2.6. Les contenants de produits sont tous fermés hermétiquement.				
2.7. Les produits re-conditionnés sont étiquetés ⁵ .				
2.8. Toutes les préparations, dilution comprises, sont étiquetées (nom du produit et dilution précisée).				
2.9. Des bacs de rétention sont résistants aux produits.				
2.10. Les capacités de rétention ⁶ sont respectées.				
2.11. Les bouteilles de gaz même vides sont stockées verticalement et arrimées.				
2.12. La sortie du local est rapidement accessible (pas d'encombrement).				
2.13. La sortie du local est équipée d'un bloc d'éclairage de secours.				
2.14. La porte coupe feu est équipée d'un ferme porte.				
2.15. Un marchepied ou un escabeau à deux ou trois marches est à disposition pur accéder aux produits situés en hauteur.				

SA = suivi assuré ; SO= sans objet

3. les équipements	Oui	Si non proposition(s)	SA	SO
3.1. Les locaux de préparation et de travaux pratiques				
3.1.1.1. Seuls les produits utiles pour la journée sont présents y compris dans la ou les sorbonne(s).				
3.1.1.2. Chaque local dispose d'une introduction d'air neuf.				
3.1.1.3. Chaque local dispose d'au moins une extraction d'air mécanisée.				
3.1.1.4. Une sorbonne ⁷ opérationnelle est disponible pour la manipulation des produits dangereux (vérification possible au fumigène cf. glossaire page 11).				
3.1.1.5. La notice de la sorbonne est consultable en français.				
3.1.1.6. La sorbonne est entretenue conformément à la notice.				
3.1.1.7. Les notices de poste ⁸ ont été rédigées.				
3.1.1.8. Elles sont affichées à proximité de chaque poste de travail.				
3.1.1.9. Les armoires électriques sont verrouillées ⁹ .				
3.1.1.10. Des codes couleurs identifient les tuyaux (cf. document ED 88 de l'INRS).				
3.1.1.11. Les étuves sont raccordées à un réseau d'extraction des polluants gazeux.				
3.1.1.12 Des réfrigérateurs dits « de sécurité » sont disponibles et réservés au stockage des produits inflammables (cf. page 9 du doc. De l'INRS ED 6015).				

SA = suivi assuré ; SO= sans objet

3.2. Les Locaux	Oui	Si non proposition(s)	SA	SO
3.2.1.1. Les passages et les allées de circulation entre les postes de travail ont une largeur d'au moins 80cm (salles de classes, local de stockage et de préparation).				
3.2.1.2. Les locaux (murs, plafonds et sols) sont en bon état et salubres.				
3.2.1.3. Les locaux sont tenus dans un état constant de propreté (nettoyés quotidiennement)				
3.2.1.4. Les installations (ventilateur, VMC, chauffage,...) sont entretenues régulièrement (au moins une fois par an).				
3.2.1.5. Aucun matériel ou matériau n'entrave la la circulation.				
3.2.1.6. Les consignes d'évacuation incendie sont affichées dans tous les locaux.				
3.2.1.7. Les consignes en cas d'accident sont affichées dans tous les locaux.				
3.2.1.8. Les consignes en cas de risques majeurs sont affichées dans tous les locaux.				
3.2.1.9. Un poste téléphonique est facilement accessible.				
3.2.1.10. Les extincteurs sont facilement accessibles.				

SA = suivi assuré ; SO= sans objet

4. Les déchets	Oui	Si non proposition(s)	SA	SO
4.1. Le traitement des déchets (solides, liquides ou poudres..) est assuré conformément à la réglementation (pas de produits même dilués dans l'évier ni dans la poubelle).				
4.2. Des récipients de récupération des déchets sont prévus pour les liquide, solides, poudres...				
4.3. Les récipients de récupération des déchets sont étiquetés lisiblement.				
4.4. La collecte est assurée par une société agréée.				
4.5. Les déchets (chiffons, essuie-tout...) imbibés de produits chimiques, sont dans des poubelles équipées de couvercles.				
4.6. Ces poubelles sont vidées quotidiennement.				
5. Soins urgence	Oui	Si non proposition(s)	SA	SO
5.1. Les laveurs oculaires sont en nombre suffisant (un par local) et opérationnels.				
5.2. Des douches de sécurité sont disponibles et opérationnelles.				
5.3. Le personnel est formé aux premiers secours et recyclé.(après 2001)				
5.4. La liste des secouristes ¹⁰ est affichée.				
6. Surveillance médicale	Oui	Si non proposition(s)	SA	SO
6.1. La fiche de poste de ces personnels est transmise aux médecins de prévention du rectorat.		S'assurer de la rédaction de la fiche de poste des personnes exposées et la transmettre à la médecine de prévention.		
6.2. Le personnel de laboratoire a bénéficié d'une visite médicale.		Recenser les noms des personnels et les transmettre à la médecine de prévention.		

SA = suivi assuré ; SO= sans objet